

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois - Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/198 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE COOPERATION DU SILLON ALPIN POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES DECHETS (CSA3D)

Face à l'accroissement des problématiques environnementales liées à la gestion et au traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'à une évolution réglementaire de plus en plus contraignante et nécessitant la mise en œuvre d'actions d'envergures, les collectivités ont souhaité se regrouper dans une démarche partenariale qui a abouti à la création de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) en 2011. La CSA3D regroupe aujourd'hui 18 collectivités et plus de 3.2 millions d'habitants. La communauté de communes du Trièves adhère à cette Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D).

Sur ce nouveau mandat, le comité de pilotage a défini, en date du 29 juillet 2021, une feuille de route ambitieuse intégrant les enjeux suivants :

- Etude et développement des filières de valorisation locales et celles en devenir sur le territoire intégrant le rachat des matières (Régénération de la matière, CSR, Bois B...);
- Analyse des monopoles privés actuels et à venir sur le territoire de la CSA3D ainsi que les impacts techniques, juridiques et financiers ;
- Extension des consignes de tri – Analyse des impacts techniques et financiers des différents modes de collecte et des résultats ;
- Inter dépannage et SRADDET – Participation active aux groupes de travail régionaux et analyse du potentiel sur le territoire.

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins basée dans les Hautes-Alpes (05), a sollicité par délibération du 23 décembre 2022 son adhésion à la CSA3D. Conformément aux clauses de la charte de coopération, chaque membre doit alors se prononcer par délibération sur cette demande d'adhésion et ainsi autoriser la signature d'un avenant n°6 à la charte ainsi qu'un avenant n°1 à la convention avec la nouvelle répartition des coûts, ajustée suite à cette nouvelle adhésion, ci-annexés. L'adhésion sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu la charte de Coopération du Sillon Alpin pour le Développement ainsi que ses cinq avenants en 2012 (adhésion huit collectivités), 2014 (adhésion du SITOM des Vallées du Mont Blanc), 2015 (adhésion du SICTOM Sud-Grésivaudan), 2016 (adhésion de la Communauté de Communes du Trièves) et 2022 (adhésion du SICTOBA) ;
Vu la délibération du 23 décembre 2022 de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins sollicitant son adhésion à la CSA3D ;
Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage de la CSA3D du 15 juin 2023 ;
Vu le projet d'avenant n°1 à la Convention de coopération annexé à la présente délibération ;
Vu le projet d'avenant n°6 à la charte de la CSA3D ci-annexé ;
Considérant que les crédits nécessaires sont affectés au budget général 2023 et seront affectés chaque année au budget général du Syndicat des Portes de Provence ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins à la CSA3D ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°6 à la charte de coopération pour l'extension du périmètre de la CSA3D par adhésion de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins ainsi que l'avenant n°1 à la convention de coopération attestant la nouvelle répartition financière afférente à cette adhésion ;
- **AUTORISE** le Président de la communauté de communes du Trièves à signer les avenants à la charte et à la convention de coopération et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/12/23 et de sa publication le 22/12/23